

AMÉNAGEZ VOS TERRITOIRES POUR LA BIODIVERSITÉ !



Depuis 2020 et la création de « l'Eco-contribution », la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et les cinq Fédérations Départementales proposent aux territoires de chasse un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité.

Les Fédérations mettent à votre disposition leurs compétences pour vous proposer un diagnostic de territoire et vous accompagner pour la réalisation d'actions concrètes sur le terrain : implantation de bandes végétalisées, plantation d'arbres et arbustes, création et restauration de mares, intercultures... autant d'aménagements favorables à la biodiversité et à la constitution de corridors écologiques pour la faune et la flore.

BÉNÉFICIAIRES

Les gestionnaires de territoires de chasse (sociétés de chasse, ACCA, GIC, exploitations agricoles, propriétaires ruraux, collectivités, ...) seront prioritaires, de même que les projets intégrant plusieurs aménagements.

ZOOM SUR

« L'ECO-CONTRIBUTION »

Grâce à la collaboration entre l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, un fonds financier alimenté par les deux structures a été créé en 2020, il s'agit de « l'éco-contribution ». Ce fonds national permet aujourd'hui de financer de nombreux projets sur la biodiversité, mis en œuvre par le réseau cynégétique.



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

MODALITÉS DE FINANCEMENT

ENGAGEMENTS

Plantation d'arbres et arbustes (haies, bosquets, buissons...)

5 €/plant

Haies : 100 ml minimum
Buissons, Bosquets : <50ares

Création de talus

1 à 3 €/ml

100 ml minimum

Création ou restauration de mares bocagères

7€/m² jusqu'à 150m² puis 3€/m² supplémentaire jusqu'à 500m²

1 000 m² maximum

Mise en place d'intercultures

100€/ha

Limite de 3 ha par demandeur

Création de bandes végétalisées

230€/ha (bords de champs) ou 500€/ha (intraparcellaire)

Largeur obligatoirement comprise entre 3 et 24 m

Les engagements cités ci-dessus seront également assortis au respect de certaines préconisations techniques.

La FRC pourra étudier tout projet d'aménagements intéressant pour la biodiversité, en appréciant la cohérence au cas par cas, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Tout dossier fera l'objet d'une rencontre avec le/la chargé(e) de mission de la FRC pour établir un diagnostic et/ou réaliser une étude de votre projet qui sera finalisé par une convention de partenariat.

Pour tout renseignement, contactez votre référent(e) départemental(e) :

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Julien Gesnoux — 06.72.67.02.18
j.gesnoux@frc-paysdelaloire.com

MAYENNE (53)

Gaëtan Chapolard — 06.72.67.47.55
g.chapolard@frc-paysdelaloire.com

VENDÉE (85)

Cyril Lemoine — 06.72.67.13.77
c.lemoine@frc-paysdelaloire.com

MAINE-ET-LOIRE (49)

Laura Lafond — 06.72.67.02.28
l.lafond@frc-paysdelaloire.com

SARTHE (72)

Nicolas Morchipont — 06.72.67.00.41
n.morchipont@frc-paysdelaloire.com

WWW.FRC-PAYSDELALOIRE.COM

